



Revue de presse, septembre

- GL Le gouvernement prend position contre la protection contre le tabagisme passif et veut renoncer à une réglementation cantonale. Il estime que la réglementation fédérale offre une solution équilibrée et entend laisser aux communes la compétence concernant les autorisations des établissements fumeurs. Dès lors, il propose au Parlement cantonal de classer les interventions en suspens, ou en tout cas de les rejeter. La décision définitive sera prise toutefois par la Landsgemeinde, en mai 2010. (südostschweiz.ch, 15.09.09)
- JU Le Parlement cantonal a refusé une motion visant la mise en place d'une loi pour la protection contre le tabagisme passif par 36 voix contre 12. Le ministre jurassien de la santé Philippe Receveur, bien qu'opposé à la motion, a promis que le Jura ne resterait pas inactif. Il a affirmé que la lutte contre le tabagisme passif était une priorité du gouvernement. Il a rappelé aussi que les bâtiments de l'administration publique étaient déjà sans fumée, et qu'une campagne de prévention était en cours dans les écoles. (SDA, 23.09.09)
- SG Dans ce canton, les fumoirs seront sans service à partir du milieu de l'an prochain. Le peuple a accepté par 69'433 voix contre 48'172 l'initiative «Protection pour tous contre le tabagisme passif» de la Ligue pulmonaire et de la Ligue contre le cancer. L'initiative de la Ligue des fumeurs, qui souhaitait que les cafés de moins de 80 mètres carrés puissent demander une autorisation d'exception pour rester fumeurs, n'a eu aucune chance, puisqu'elle a été balayée par 64'812 voix contre 49'373. Le gouvernement va élaborer une nouvelle loi en coordination avec la réglementation fédérale. La nouvelle loi sur la protection contre le tabagisme passif doit entrer en vigueur d'ici à au milieu de 2010. (SDA, 27.09.09)
- GE Les Genevois et Genevoises se sont clairement prononcés pour des lieux publics sans fumée. En effet, un comité issu des milieux des cafés et restaurants avait lancé un référendum contre la nouvelle loi qui prévoit l'interdiction de fumer dans les lieux publics (avec fumoirs mais sans établissements fumeurs). (SDA, 27.09.09)
- AI Le gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes intérieures prône la voie fédérale dans sa prise de position sur l'ordonnance relative à la loi fédérale pour la protection contre le tabagisme passif. Il attire l'attention de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur les principes de la responsabilité individuelle des adultes, sur la nécessité que chaque individu puisse organiser sa vie le plus librement possible et sur l'importance pour l'Etat d'un ordre économique basé sur ces valeurs. (appenzell24.ch, 30.09.09)
- Suisse Le conseiller national Christian Wasserfallen a déposé une interpellation dans laquelle il demande au Conseil fédéral une analyse comparative des risques entre la cigarette et le snus (tabac à sucer). Christian Wasserfallen aimerait que les ventes de snus soient légalisées en Suisse pour offrir aux fumeurs une option de consommation en ces temps de protection contre le tabagisme passif. (Neue Luzerner Zeitung, 23.09.09)



Lors des négociations d'un nouvel accord agricole, l'UE insiste pour que la Suisse reprenne les réglementations européennes en matière de santé. Ces réglementations interdisent la production de cigarettes à teneur renforcée en nicotine et en goudron. Ces cigarettes sont certes interdites à la vente en Suisse, mais elles peuvent y être produites et exportées. 80% des cigarettes produites en Suisse sont exportées, dont une forte proportion contient plus de nicotine et de goudron, essentiellement à destination de l'Asie et du Proche-Orient. (Der Bund, 23.09.09)

En quatre mois seulement, l'Alliance pour la protection contre le tabagisme passif a déjà récolté la moitié des 100'000 signatures nécessaires pour son initiative demandant des bars et restaurants sans fumée dans toute la Suisse. Cette initiative a été lancée après l'adoption par les chambres fédérales d'une réglementation insuffisante en matière de protection contre le tabagisme passif.

Etranger

New York prévoit d'étendre la protection contre le tabagisme passif. Selon le commissaire chargé de la santé pour la ville, les autorités travaillent à une réglementation visant à rendre les places, jardins et parcs publics sans fumée. (SDA, 16.09.09)

Par comparaison avec la même période de l'année précédente, le nombre de cigarettes vendues en Allemagne pendant le premier semestre 2009 a augmenté d'un milliard pour passer à 45 milliards d'unités. Ce chiffre avait baissé depuis 2002 de presque 40 pour cent, passant à 88 milliards d'unités en 2008. Le chiffre de l'industrie allemande du tabac a augmenté de 300 millions, par comparaison avec la même période l'année précédente, passant à 11,6 milliards d'euros. (Basler Zeitung, 19.09.09)

Les autorités sanitaires américaines veulent interdire les cigarettes contenant des renforçateurs de goût (bonbon, girofle, etc.). Par contre, les cigarettes menthol, très appréciées aux Etats-Unis en particulier par les Afro-Américains, pourront continuer à être vendues, a communiqué la FDA mardi 22 octobre. Cette interdiction constitue la première application d'une nouvelle loi qui permet aux autorités d'imposer aux fabricants des critères stricts concernant la production et la commercialisation des cigarettes. L'objectif de cette interdiction est d'abord de préserver les enfants et les adolescents du tabagisme, ont communiqué les autorités sanitaires, car les cigarettes contenant des renforçateurs de goût (p. ex. aux fruits) incitent les plus jeunes à fumer. (SDA, 23.09.09)

Le Kazakhstan va étendre début octobre la protection contre le tabagisme passif aux bars et restaurants. Tous les autres lieux publics étaient déjà sans fumée, y compris les stades et les transports publics. (Globalink, 29.09.09)

En France, l'augmentation de prix annoncée a été retardée. Souhaitée par les fabricants, elle prendra effet au plus tôt à la fin octobre. (lematin.ch 30.09.09)

La province canadienne de l'Ontario a déposé une demande de dédommagement auprès de l'industrie locale du tabac pour 50 milliards de dollars canadiens. Cette somme doit couvrir les frais de santé causés par la consommation de tabac depuis 1955 dans l'Ontario. En 2005, la cour suprême canadienne avait accepté une plainte d'une autre province pour remboursement des frais de santé par les



producteurs de tabac. (24heures.ch, 30.09.09)

En Bulgarie, Simeon Djankov, le ministre des finances, a annoncé que l'impôt sur le tabac passerait au 1^{er} janvier 2010 de 53 euros par millier de cigarettes à 76 euros. Le gouvernement bulgare veut aussi rendre tous les lieux publics sans fumée à partir du milieu de 2010. Avec 7,6 millions de fumeurs, la Bulgarie est le deuxième pays d'Europe en matière de prévalence du tabac. Elle veut prendre des mesures pour abaisser ce chiffre. Le gouvernement prévoit aussi de renforcer ses mesures contre la contrebande de cigarettes pour soutenir ce processus. (swissquote.ch, 01.10.09)

Divers

Le maire de New York, Michael Bloomberg, a reçu le prix Lasker pour son engagement en faveur de la protection contre le tabagisme passif. La fondation Lasker a ainsi honoré ses initiatives politiques de santé publique, qui ont favorisé des «normes internationales». (Basler Zeitung, 16.09.09)

La protection contre le tabagisme passif est efficace et a, selon une étude, fait baisser jusqu'à un tiers le nombre des infarctus du myocarde en Europe et aux Etats-unis. Cette étude globale publiée dans le «Journal of the American College of Cardiology» montre que les infarctus du myocarde sont en recul surtout chez les femmes et les individus plus jeunes. (Der Bund, 23.09.09)

Ryanair propose désormais une cigarette sans fumée sur ses vols. La «similar smokeless cigarette» contient de la nicotine, mais ne s'allume pas, n'entraînant selon Ryanair aucune gêne pour les passagers non-fumeurs. Cette cigarette sans fumée, testée au printemps sur différents trajets, va désormais être proposée sur tous les vols Ryanair. (20Minuten, 22.09.09)